



Bourses Michelle

2018



FONDS
CULTUREL
NATIONAL



FONDATION
DE LUXEMBOURG



Gala des lauréats de la promotion 2016 de la Fondation Michelle (Marlène Duhr, Cyprien Keiser, Claude Kraus, Stephany Ortega, Chanel Perdichizzi, Valery Verstiuc, Anaëlle Ziadi et l'ensemble *United Instruments of Lucilin* sous la direction de David Reiland) / Auditoire de LALUX Assurances / 1^{er} juin 2017 / Photo : © Léa Giordano

En collaboration avec la Fondation de Luxembourg, le Fonds culturel national propose depuis 2014 une série de bourses financées par la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Ces bourses sont destinées à de jeunes musiciens de talent au Luxembourg et en Europe actifs dans le domaine de la musique classique. À travers sa Fondation, le mécène allemand, grand amateur d'opéra et de musique classique, souhaite accorder son soutien financier à de jeunes talents afin de leur permettre de poursuivre leur formation musicale et d'affirmer leur talent.

En mettant à disposition de ces musiciens les moyens nécessaires à l'exercice de leur pratique, le programme de bourses veut leur permettre de se consacrer à leur vocation et de perfectionner leur art.

Neuf types de bourses seront proposés en 2018 :

1. Bourses pour talents précoces
(formation instrumentale ou vocale)
2. Bourses pour master classes internationales
(formation instrumentale ou vocale)
3. Bourses pour master classes en chant
(formation vocale)
4. Bourses d'études en master (formation instrumentale)
5. Bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études ou de la thèse de doctorat en musicologie
6. Bourse de composition musicale
7. Bourse de soutien à un jeune musicien intégrant un orchestre professionnel
8. Bourse d'aide à une tournée de concerts
9. Bourses de participation à la *Music Education Academy*

Les bourses sont dotées entre 500 EUR et 8.500 EUR. Les modalités d'attribution ont été fixées en accord avec les institutions et conservatoires de musique concernés. Le montant total des bourses allouées est de 70.000 EUR par an sur une durée de cinq années consécutives.

Les bourses seront attribuées sur présentation d'un dossier auprès du Fonds culturel national, en charge avec ses partenaires de la présélection des candidats. L'attribution définitive se fera par le comité de gestion de la Fondation Michelle, présidé par Ralf Britten.

Luxembourg, le 11 décembre 2017

Tonika Hirdman

Directrice générale de la Fondation de Luxembourg

Jo Kox

Président du Fonds culturel national

Procédure de dépôt des dossiers de candidature

Le Fonds culturel national a mis en place une plateforme extranet pour permettre aux candidats de déposer leur dossier en ligne. Les dossiers soumis par courrier, messagerie électronique ou télécopie ne seront pas pris en compte.

Afin de faciliter les démarches des candidats boursiers, le Fonds culturel national a formulé un guide renseignant sur les différents types de bourses et le dépôt électronique de candidature. Il est essentiel de lire attentivement ces informations, notamment concernant le type et le nombre de documents requis.

L'inscription se fait en trois étapes sur www.focuna.lu :

- création d'un compte d'utilisateur ;
- constitution du dossier ;
- validation du dossier.

Veillez également consulter la page 19.

| Types de bourses | Nombre de bourses | Montant | Âge | Pays de résidence | Date limite de dépôt d'inscription |
|---|-------------------|-----------------|-------------|----------------------------|------------------------------------|
| Talents précoces | 4 | 500 à 2.000 € | < 16 ans | Luxembourg & Grande Région | 15.04.2018 |
| Master classes internationales | 5 | 1.500 € | < 35 ans | Luxembourg & Grande Région | 22.04.2018 |
| Master classes en chant | 12 | 1.000 € | < 35 ans | Europe | 16.09.2018 |
| Études en master | 3 | 1.000 à 2.000 € | < 30 ans | Luxembourg | 23.09.2018 |
| Mémoire de fin d'études ou thèse de doctorat en musicologie | 2 | 1.000 à 2.000 € | < 30 ans | Luxembourg | 21.10.2018 |
| Composition musicale | 1 | 3.000 € | < 40 ans | Luxembourg & Grande Région | 06.05.2018 |
| Musicien intégrant un orchestre professionnel | 1 | 8.500 € | 25 à 35 ans | Europe | 11.03.2018 |
| Tournée de concerts | 1 | 7.000 € | < 40 ans | Luxembourg & Grande Région | 08.04.2018 |
| Participation à la <i>Music Education Academy</i> | 12 | 1.250 € | < 35 ans | Europe | 03.06.2018 |

1. Bourses pour talents précoces

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 4 bourses pour permettre à des musiciens précoces résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et inscrits dans le cycle préparatoire d'un conservatoire de participer à des cours de perfectionnement (workshops ou master classes). Les bourses seront remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses pour talents précoces sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les musiciens de moins de 16 ans souhaitant suivre une formation instrumentale ou vocale.

Le montant des bourses est de 500 EUR (cinq cents euros) à 2.000 EUR (deux mille euros).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du candidat et de la pertinence et de l'intérêt de la formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Marc Jacoby (directeur, Conservatoire du Nord, Ettelbruck), Marc Meyers (directeur, Conservatoire de Luxembourg) et Marc Treinen (directeur, Conservatoire d'Esch-sur-Alzette).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 15 avril 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Lettre de recommandation (professeurs, etc.)
- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Fiche descriptive du workshop ou de la master class
- Budget prévisionnel (frais d'inscription, frais de route, frais de séjour)
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets soumis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 500 EUR à 2.000 EUR et sera versé sur le compte personnel des boursiers au plus tard le 1^{er} juillet 2018.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue du workshop ou de la master class. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

2. Bourses pour master classes internationales

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 5 bourses pour permettre à de jeunes musiciens résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région de suivre une formation instrumentale ou vocale (workshops ou master classes). Ces cours de perfectionnement doivent permettre aux boursiers d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences. Les bourses sont destinées à couvrir tout ou une partie des frais d'inscription et de séjour. Elles seront remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses pour master classes internationales sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les musiciens de moins de 35 ans diplômés d'une académie de musique ou d'un conservatoire national supérieur (*Musikhochschule, College of Music*).

Le montant de la bourse est de 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du candidat, de la pertinence et de l'intérêt de la formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Carl Adalsteinsson (CAPE-Centre des Arts Pluriels, Ettelbruck), Patrick Coljon (Orchestre Philharmonique du Luxembourg) et Alex Müllenbach (Mozarteum Salzburg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 22 avril 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Lettre de recommandation (professeurs, etc.)
- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Fiche descriptive du workshop ou de la master class
- Budget prévisionnel (frais d'inscription, frais de route, frais de séjour)
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets soumis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 1.500 EUR et sera versé sur le compte personnel des boursiers au plus tard le 1^{er} juillet 2018.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue du workshop ou de la master class. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

3. Bourses pour master classes en chant

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 12 bourses pour permettre à de jeunes chanteurs résidant en Europe de participer à une formation vocale au sein d'une master class de haut perfectionnement. Ces bourses sont organisées en collaboration avec Sequenda a.s.b.l. Les bourses seront remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses pour master classes en chant sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les musiciens de moins de 35 ans diplômés d'un bachelor en chant d'une académie de musique ou d'un conservatoire national supérieur (*Musikhochschule, College of Music*) et les musiciens professionnels de moins de 35 ans.

Le montant de la bourse est de 1.000 EUR (mille euros) devant couvrir les frais d'inscription et d'hébergement.

Sequenda a.s.b.l.

Sequenda a.s.b.l. est un organisme de formation professionnelle dans le domaine du chant lyrique, plus spécifiquement du belcanto. L'association est dirigée par Luisa Mauro.

Cette master class propose une formation de haut niveau dispensée par un enseignant de renommée internationale et réservée à des chanteurs prometteurs. Le but est d'approfondir leur répertoire et styles tout en leur permettant de profiter de l'expérience pratique d'artistes chantant sur les plus grandes scènes lyriques mondiales.

La master class se terminera par une représentation publique.

La master class se déroulera du 28 octobre au 4 novembre 2018 inclus, au Centre ArcA à Bertrange (Luxembourg). Elle sera dirigée par la mezzo-soprano américaine Jennifer Larmore et la soprano italienne Barbara Frittoli. .

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du la candidat, de la pertinence et de l'originalité de sa démarche.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Marc Dostert (chef de chœur, Maîtrise de la Cathédrale), Mariette Lentz (Conservatoire du Nord, Ettelbruck) et Luisa Mauro (Conservatorio di Musica Giuseppe Verdi, Milan ; Sequenda a.s.b.l., Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 16 septembre 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Lettre de recommandation (professeurs, etc.)

4. Bourses d'études musicales en master

- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets soumis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 1.000 EUR et sera directement versé à Sequenda a.s.b.l. pour couvrir les frais d'inscription et d'hébergement.

Les frais de voyage sont à charge des boursiers.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue de la master class. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Informations complémentaires : Sequenda a.s.b.l.
Luisa Mauro, luisa.mauro@sequenda.lu,
www.sequenda.lu, Tél. (+352) 621 51 90 92

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 3 bourses d'études pour permettre à des étudiants résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et titulaires d'un bachelor en musique de poursuivre des études en master dans un établissement d'enseignement musical de niveau universitaire. Les bourses seront remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses d'études musicales supérieures sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les étudiants de moins de 30 ans inscrits en master à plein temps pour l'année académique 2018/19.

Le montant de la bourse est de 1.000 EUR (mille euros) à 2.000 EUR (deux mille euros).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du candidat, de la pertinence et de l'intérêt de la formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Marco Battistella (ministère de la Culture), Lynn Mohr (cheffe d'orchestre) et Paul Scholer (directeur, École de musique de l'UGDA).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 23 septembre 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Lettre de recommandation (professeurs, etc.)
- Relevés de notes relatifs à la dernière année d'études universitaires et copie du dernier diplôme
- Certificat d'inscription au master
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 1.000 EUR à 2.000 EUR et sera versé sur le compte personnel des boursiers au plus tard le 31 décembre 2018.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'établissement d'enseignement musical à l'issue de leur année d'études. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

5. Bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'étude ou de la thèse de doctorat en musicologie

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 2 bourses de recherche au profit d'étudiants résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et inscrits soit en dernière année d'un master sanctionné par un mémoire de fin d'études, soit en phase de préparation d'une thèse de doctorat en musicologie. Les bourses seront remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études ou de la thèse de doctorat en musicologie sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les étudiants de moins de 30 ans inscrits dans un programme d'études de master ou de doctorat en musicologie, ou bien, si le travail porte sur un thème ayant un lien direct avec la musique : études culturelles (*cultural studies*), littéraires, pédagogie, composition, journalisme, philosophie, etc. Les candidats doivent avoir réussi leurs examens préliminaires ou généraux et être en phase d'écriture du mémoire ou de la thèse au moment de leur candidature.

Le montant des bourses est de 1.000 EUR (mille euros) à 2.000 EUR (deux mille euros).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction de l'excellence du dossier académique, de la qualité et de la pertinence scientifique du projet de mémoire/de thèse ainsi que du sens de l'engagement et de l'initiative du candidat.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Françoise Molitor (Cedom, Bibliothèque nationale de Luxembourg), Sam Reinard (Rocklab - Centre de ressources, Rockhal) et Danielle Roster (CID - Fraen an Gender, Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au 21 octobre 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Relevés de notes relatifs à la dernière année universitaire et copie du dernier diplôme obtenu
- Fiche d'inscription au master/au doctorat
- Fiche de présentation du projet de mémoire ou de la thèse (4 à 7 pages DIN A4) : titre et résumé/abstract (500 mots), plan de mémoire ou de thèse détaillant l'approche méthodologique, table des matières, références bibliographiques (20 à 30 références pertinentes)
- Lettre de recommandation du directeur de mémoire

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

6. Bourse de composition musicale

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 1.000 EUR à 2.000 EUR et sera versé sur le compte personnel du boursier en deux temps : 75 % lors de l'attribution de la bourse par le comité de gestion de la Fondation Michelle, le solde après le dépôt des exemplaires justificatifs du mémoire ou de la thèse.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à remettre à la Fondation Michelle 3 exemplaires justificatifs de leur mémoire ou de leur thèse. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue une bourse à un compositeur de moins de 40 ans résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région. L'objectif de cette bourse est d'accompagner le bénéficiaire dans son développement musical en lui permettant de travailler avec un ensemble de chambre professionnel (coordination, arrangement, répétition) et de voir sa composition jouée lors d'un concert. La bourse est attribuée en collaboration avec l'ensemble *United Instruments of Lucilin* et sera remise selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les jeunes compositeurs de moins de 40 ans résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et diplômés ou étudiants en composition dans une académie de musique, un conservatoire national supérieur ou équivalent (*Musikhochschule*, *College of Music*).

La composition devra être une pièce de musique de chambre non dirigée d'une durée de 10 à 20 minutes pour trois à six musiciens à choisir parmi les musiciens de *United Instruments of Lucilin* : violon, alto, violoncelle, flûte, saxophone, clarinette, piano, percussions (une liste exhaustive des instruments de percussions sera fournie au besoin).

United Instruments of Lucilin s'engage à étudier et à répéter la composition avec le boursier et à jouer la composition en création mondiale dans le cadre de son programme artistique 2019. La pièce sera interprétée en première mondiale lors du Gala des lauréats de la Fondation Michelle à l'Auditoire de LALUX Assurances fin mai/début juin 2019.

Le montant de la bourse est de 3.000 EUR (trois mille euros).

United Instruments of Lucilin

United Instruments of Lucilin est un ensemble de musique de chambre dirigé par Guy Frisch, un acteur incontournable dans la création et de la diffusion musicale contemporaine au Luxembourg.

Le boursier bénéficiera de l'accompagnement privilégié d'un tuteur.

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation du boursier se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du candidat, de la pertinence et de l'intérêt de la formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Dominique Escande (directrice de la programmation culturelle + MICE, Centre culturel de Rencontres Neimënster), Guy Frisch (directeur artistique, *United Instruments of Lucilin*) et Marcel Reuter (compositeur).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 6 mai 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Note d'intention artistique portant sur le projet
- Enregistrements et/ou partitions de pièces antérieures

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant de la bourse est de 3.000 EUR et sera versé sur le compte personnel du boursier en deux temps : 50 % lors de la remise des premières notes, le solde à la réception de la partition complète. Les frais de voyage et de séjour ainsi que les frais de tutorat pour le travail et la répétition sont entièrement pris en charge par *United Instruments of Lucilin*.

Obligations du boursier

Le boursier s'engage à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de la création mondiale. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise dudit document.

Le boursier s'engage en outre à remettre deux exemplaires de la partition complète (soit deux exemplaires sur support papier ou un exemplaire sur support papier et un exemplaire sous format numérique) à la Fondation Michelle, qui en fera le dépôt légal au Centre d'études et de documentation musicales de la Bibliothèque nationale de Luxembourg (Cedom).

7. Bourse de soutien à un jeune musicien intégrant un orchestre professionnel

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Informations complémentaires :

United Instruments of Lucilin

Florence Martin, info@lucilin.lu, www.lucilin.lu

Tél. : (+352) 621 35 53 55

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue une bourse de soutien à un jeune musicien d'instrument à cordes. L'objectif de cette bourse est d'accompagner un jeune musicien ressortissant d'un pays européen dans son développement musical (formation continue) en lui permettant d'intégrer un orchestre professionnel pour un cycle complet d'une saison (huit projets, de septembre 2018 à juin 2019). La bourse est attribuée en collaboration avec les Solistes Européens Luxembourg et sera remise selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les musiciens ressortissant d'un pays européen entre 25 et 35 ans diplômés d'une académie de musique ou d'un conservatoire national supérieur (*Musikhochschule, College of Music*).

Le montant de la bourse est de 8.500 EUR (huit mille cinq cents euros).

Solistes Européens Luxembourg

Les Solistes Européens Luxembourg sont placés sous la direction musicale de Christoph König.

Le boursier bénéficiera de l'accompagnement privilégié d'un tuteur : Emir Imerov (violon), Petra Vahle (alto), Alexander Kaganovsky (violoncelle) ou Wolfgang Güttler (contrebasse).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation du boursier se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel,

- d'une audition devant le directeur musical et du chef de pupitre concerné des Solistes Européens Luxembourg pour les candidats présélectionnés, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du candidat, de son niveau artistique et de sa capacité d'intégration dans un orchestre.

Le jury pour la présélection des dossiers et de l'audition est composé de Christoph König (chef d'orchestre principal et directeur musical, Solistes Européens Luxembourg), Eugène Prim (président honoraire, Solistes Européens Luxembourg) et du chef de pupitre respectif des Solistes Européens Luxembourg.

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 11 mars 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Copie du diplôme d'une académie de musique, d'un conservatoire national supérieur ou équivalent
- Lettre de recommandation (professeurs, etc.)
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant de la bourse est de 8.500 EUR et sera directement versé aux Solistes Européens Luxembourg pour couvrir les frais de voyage, de séjour et de tutorat.

Obligations du boursier

Le boursier s'engage à remettre à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de sa saison musicale auprès des Solistes Européens Luxembourg. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise dudit rapport.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Informations complémentaires : Solistes Européens Luxembourg, Eugène Prim, prim@sel.lu, www.sel.lu, Tél. (+352) 46 27 65

8. Bourse d'aide à une tournée de concerts

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue une bourse à un jeune musicien ou à un ensemble de musiciens résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région souhaitant développer un projet de tournée dans le domaine du chant ou de la musique classique. L'objectif de cette bourse est d'accompagner un jeune musicien ou un ensemble de musiciens dans son développement musical. Elle sera remise selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Sont éligibles les musiciens de moins de 40 ans résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et ayant déjà enregistré au moins un CD (min. cinq titres). La bourse a pour objectif d'aider à la promotion d'un album publié par une maison d'édition (label). La tournée devra comporter au minimum 4 dates dans des salles différentes à l'étranger sur une période de six mois.

Le montant maximal de la bourse est de 7.000 EUR (sept mille euros).

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation du boursier se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et
- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera la bourse en fonction du parcours artistique du candidat et de la pertinence du projet.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Guy Engels (critique musical, Radio 100,7), Rémy Franck (rédacteur en chef, Pizzicato) et Roland Wiltgen (Fédération luxembourgeoise des auteurs-compositeurs, Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 8 avril 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat
- Note d'intention artistique portant sur le projet
- Budget et plan de financement prévisionnels
- Plan marketing, distribution, promotion
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets soumis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant maximal de la bourse est de 7.000 EUR et sera versé sur le compte personnel du boursier en deux temps : 50 % avant le commencement de la tournée, le solde après la fin de la tournée sur présentation du bilan comptable et médiatique (liste des dates des spectacles, décompte financier, revue de presse).

9. Bourses de formation auprès de la *Music Education Academy*

Obligations du boursier

Le boursier s'engage à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de la tournée. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise dudit rapport.

Frais éligibles

Frais éligibles : tour support, achat de places de concerts, achat espace presse, impression et pose d'affiches, *street marketing*, bannière site web, frais de route et de séjour (billets d'avion ou de train, frais de séjour, location de camionnette, nuitées), location de locaux ou de studios pour les répétitions liées à la tournée, location de matériel et coûts des techniciens, cachets des artistes, location de salles de concerts.

Frais non éligibles : frais liés à un concert unique qui ne ferait pas partie de la tournée.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national : www.focuna.lu.

Objectif

En collaboration avec le Fonds culturel national, la Fondation Michelle, placée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, attribue 12 bourses pour permettre à de jeunes musiciens professionnels de participer à la *Music Education Academy*, une formation spécifique visant l'organisation de concerts et de productions pour jeunes publics. Ces bourses sont attribuées en collaboration avec la Philharmonie Luxembourg et remises selon les conditions et modalités définies ci-après.

Objet

Les bourses sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Dossier de candidature ». Sont éligibles les jeunes musiciens professionnels de moins de 35 ans ressortissant d'un pays européen.

Music Education Academy

Initiée et organisée par la Philharmonie Luxembourg, la *Music Education Academy* (MEA) est un séminaire de formation de haut niveau réservé à des musiciens de talent qui visent à développer les connaissances et compétences spécifiques liées à la médiation musicale pour jeunes publics.

Le séminaire aura lieu du 19 au 23 octobre 2018 à Luxembourg et sera dirigé par Katherine Zeserson (spécialiste indépendante de l'enseignement musical, GB).

Le nombre de participants est limité à 12 personnes.

Les frais d'inscription s'élèvent à 1.250 EUR (mille deux cents cinquante euros) par personne et incluent l'hébergement (5 nuits), tous les repas, l'accès aux cours et aux conférences ainsi que les documents de travail.

Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des boursiers se fera à l'issue

- d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature par un jury composé de personnalités du monde culturel, et

- d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Tous les candidats seront avisés par mail.

Jury

Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera 12 bourses en fonction du parcours du candidat, de son niveau artistique et de sa motivation à explorer le domaine de l'éducation musicale.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Stephan Gehmacher (directeur, Philharmonie Luxembourg), Pascal Sticklies (Senior Manager – Education Department, Philharmonie Luxembourg) et Katherine Zeserson.

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures ne répondent pas à ses exigences.

Inscription en ligne

Les dossiers de candidature doivent être impérativement introduits par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 3 juin 2018 à minuit.

Documents requis

- Lettre de motivation du candidat
- Photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ du candidat et références en matière d'éducation ou de médiation
- Copie des diplômes
- Enregistrement audio (via streaming SoundCloud) et/ou vidéo (via streaming Vimeo/YouTube)

Seuls les dossiers complets soumis dans les délais seront traités.

Modalités de versement

Le montant des bourses est de 1.250 EUR et sera directement versé à la Philharmonie Luxembourg pour couvrir les frais d'inscription, les frais d'hébergement (5 nuits), tous les repas, l'accès aux cours et aux conférences ainsi que les documents de travail.

Les frais de voyage sont à charge des boursiers.

Obligations des boursiers

Les boursiers s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de leur formation. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse en cas de manquement à l'obligation de remise desdits documents.

Responsabilité

La Fondation Michelle se réserve le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg,
12, rue Érasme, B.P. 281,
L-2012 Luxembourg

Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national www.focuna.lu.

Informations complémentaires :

Philharmonie Luxembourg
Viviane Waschbüsch, v.waschbuesch@philharmonie.lu,
www.philharmonie.lu, Tél. (+352) 26 02 27-320

Procédure à respecter pour le dépôt des dossiers de candidature

Éligibilité

Seules les personnes répondant aux critères d'éligibilité indiqués peuvent faire une demande de bourse.

Dépôt du dossier

Le Fonds culturel national a mis en place une plateforme extranet pour permettre aux candidats de déposer leurs dossiers en ligne. Pour accéder au masque de saisie, il faut créer un compte. Les dossiers soumis par courrier, messagerie ou télécopie ne seront pas pris en compte. Veillez à respecter la date limite du dépôt des dossiers. Seuls les dossiers complets et soumis dans les délais seront traités.

Étapes de saisie

Étape 1 : Créez votre compte utilisateur

Rendez-vous sur le site www.focuna.lu et créez un compte d'utilisateur. Les informations saisies dans le compte d'utilisateur figureront dans le dossier de candidature.

Un mot de passe provisoire vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez indiquée. Assurez-vous que votre adresse mail est active.

Pour saisir et déposer une candidature, vous devez créer votre compte d'utilisateur

- choisissez la fonction « Mon compte », puis « S'enregistrer maintenant » ;
- renseignez vos données personnelles et choisissez un mot de passe ;
- vous recevrez ensuite un courrier électronique vous invitant à confirmer votre adresse mail.

Étape 2 : Connexion à l'extranet

Pour créer, consulter ou déposer une candidature, vous devez vous connecter à l'extranet du Fonds culturel national (www.focuna.lu) à l'aide des codes d'accès choisis lors de la création de votre compte d'utilisateur. Vous accéderez alors à la page d'accueil de l'extranet.

Étape 3 : Dossier de candidature

Pour ouvrir un dossier de candidature :

- choisissez la fonction « Nouvelle demande de bourse » ;
- remplissez, puis enregistrez successivement chaque page du dossier.

Le dossier soumis apparaîtra sous la rubrique « Mes demandes » dans la section « Mon compte ».

Présentation du dossier

En règle générale, tout dossier de demande doit comporter un CV, une lettre de motivation et une description du projet artistique. La description est à formuler de manière claire et succincte afin que les membres du jury soient en mesure de comprendre le projet et d'évaluer sa pertinence au regard des critères d'évaluation.

Pièces à joindre à la demande

Rubrique : Formation

- Lettre de motivation
- Photo d'identité au format JPEG
- Curriculum vitæ (max. 3 pages au format DIN A4)

Les pièces supplémentaires à fournir sont spécifiées dans le descriptif de la bourse.

Rubrique : Projet

Les pièces supplémentaires à fournir sont spécifiées le descriptif de la bourse.

Date limite des dépôts

Vous pouvez créer et déposer vos dossiers de candidature sur l'extranet du Fonds culturel national jusqu'à la date limite de dépôt propre à chaque bourse.

Suivi des candidatures et communication de la décision

Le Fonds culturel national vous adressera un courrier électronique

- à la création de votre compte ;
- au dépôt de votre dossier (et à l'annulation du dépôt) ;
- pour notifier le résultat de votre candidature.

Les délibérations du jury sont soumises à l'approbation préalable du comité de gestion de la Fondation Michelle. Les décisions seront communiquées par courrier électronique après approbation du rapport par le comité de gestion.

Montant de l'aide demandée

Les montants maximum pour chaque bourse sont indiqués dans le guide.

Modalités de versement

Le versement des bourses se fera selon les modalités de paiement indiquées dans le guide.



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Nous présentons un projet sur le grand territoire d'attente, votre projet est-il en phase avec les objectifs de la bourse ?

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Nous présentons un projet sur le grand territoire d'attente, votre projet est-il en phase avec les objectifs de la bourse ?

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

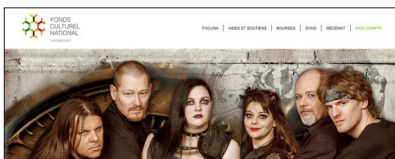
PROJET

Lettre de motivation (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Nous présentons un projet sur le grand territoire d'attente, votre projet est-il en phase avec les objectifs de la bourse ?

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

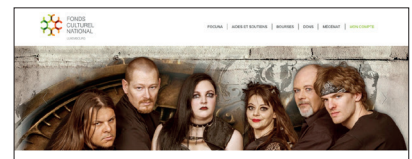
PROJET

Lettre de motivation (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Certificat d'état (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Lettre de motivation (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Lettre de motivation (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**



FOUNDS FONDS CULTUREL NATIONAL

HOME | AIDE ET OUTILS | BOURSES | OÙ | REJOINTEZ | CONTACT

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSE

Informations personnelles Type de bourse Subventions de projet Contribution

FORMATION

Lettre de motivation

Photo d'identité au format jpg*

Certificat d'état

Copie de dernier diplôme obtenu

Relevé de notes validé de la dernière année d'études universitaires

Engagement actuel ou envisagé (bénévolement et/ou autre) (insérer l'adresse email de l'organisme)

Statut (choisir une option) par rapport à la ligne

PROJET

Lettre de motivation (obligatoire, max 3 lignes)

Remarque, commentaires, questions

Max. 3 lignes

CONTACT **NEWSLETTER**